



INTERMITTENT·ES : LE PATRONAT RECULE MAIS TOUJOURS PAS DE PRISE EN COMPTE DE L'ACCORD DU 27 OCTOBRE !

Ce 8 novembre, plus de 1000 professionnel·les du spectacle ont à Paris, Lyon, Nantes, Marseille, Tarbes ou encore Pau répondu présent à l'appel de la CGT Spectacle et se sont mobilisé·es contre le projet du Medef, de la CPME et de l'U2P dans le cadre de la renégociation de l'assurance chômage.

En proposant de rehausser à 610 h pour les technicien·nes et 580h les conditions d'ouverture de droits pour les intermittent·es du spectacle, au lieu des 507 h actuelles, le patronat a réussi la prouesse de voir naître en moins de 48 heures une mobilisation massive face à lui.

A l'issue du rassemblement parisien devant l'UNEDIC, nous avons appris que le patronat reculait (du moins provisoirement) et se disait prêt à retirer cette provocation du texte soumis à la discussion.

Si cette première étape de la mobilisation a permis d'écarter cette menace, nous ne pouvons nous satisfaire de la situation.

Les négociations interprofessionnelles en cours sur l'assurance chômage comportent une fois de plus des reculs de droits pour les chômeur·euses du régime général.

L'accord unanime du 27 octobre 2023 (<https://lc.cx/AccordSigné2710>) conclu par nos professions n'est, par ailleurs, toujours pas pris en compte alors même que celui-ci porte des avancées essentielles.

Pour rappel ce texte prévoit entre autres :

- La revalorisation des allocations journalières et des allocations plancher ;
- Une réforme pour un droit d'option inconditionnel, pour éviter que des intermittent·es demeurent coincé·es au régime général avec des allocations très basses ;
- De mesures pour rallonger la durée d'indemnisation des personnes en maladie et la prise en compte du congé paternité.

Nos professions, unies, ne doivent pas relâcher la pression. La prochaine séance de négociation aura lieu le 14 novembre prochain, et pourraient se poursuivre le 15. Nous ne sommes pas à l'abri des coups bas et il est impératif de maintenir les mobilisations pour gagner la mise en œuvre effective de notre accord.

Le texte actuel en discussion prévoit aussi de passer de 62 à 64 ans l'âge à partir duquel les chômeur·euses, intermittent·es inclu·es, peuvent prétendre au maintien des droits à l'assurance chômage. Bon nombre d'entre nous pourraient lourdement pénalisés par cette mesure alors même que les fins de carrières dans nos professions sont déjà difficiles.

Nos professions sont visées de toute part : coupes budgétaires de l'Etat dans le spectacle vivant et l'audiovisuel public, coupes dans les budgets des collectivités territoriales, baisse des indemnités journalières d'arrêt maladie, baisse de la prise en charge des soins... C'est inacceptable !

Nous appelons à poursuivre la mobilisation et à mettre la pression sur le patronat et le gouvernement pendant tout le processus de fin des négociations.

RDV à Paris le jeudi 14 novembre à 12h devant l'Unedic - 4 rue Traversière Paris 12 - Gare de Lyon
À Bordeaux rassemblement le 14 novembre à 16h devant le Grand Théâtre

Paris, le 08/11/2024